|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications*  *(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Circulaire administrative**  **CACE/540** | Le 24 juin 2011 |

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur   
des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux   
de la Commission d'études 3 des radiocommunications et aux   
établissements universitaires de l'UIT‑R**

**Objet**: Réunion de la Commission d'études 3 des radiocommunications (Propagation des ondes radioélectriques), Genève, 27-28 octobre 2011

# 1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT-R aura lieu à Genève, du 27 au 28 octobre 2011, faisant suite aux réunions   
des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M (17-26 octobre 2011, voir la Lettre circulaire [3/LCCE/32](http://www.itu.int/md/R00-SG03-CIR-0032/en)   
du 17 juin 2011).

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. La réunion débutera à 9 h 30.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Groupe | Date de la réunion | Date limite de soumission  des contributions 16 heures UTC | Séance d'ouverture |
| Commission d'études 3 | 27-28 octobre 2011 | Jeudi 20 octobre 2011 | Jeudi 27 octobre 2011  à 9 h 30 |

# Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 3 est reproduit à l'Annexe 1.   
Les Questions attribuées à la Commission d'études 3 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/que-rsg3/>fr

## 2.1 Adoption des projets de Recommandation pendant la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5)

Aucun projet de Recommandation n'est soumis à la Commission d'études pour adoption, conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5.

## 2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑5)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑5 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à la Commission. Après examen, la Commission pourra décider de les faire adopter par correspondance. Dans ces cas-là, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption en même temps que celle d'approbation (PAAS) d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT‑R 1‑5 (voir aussi le § 2.3 ci‑dessous).

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-5, l'Annexe 2 à la présente Circulaire contient la liste des sujets qui seront traités au cours des réunions des Groupes de travail qui précéderont la réunion de la Commission d'études et qui pourraient donner matière à projet de Recommandation.

## 2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décidera de l'éventuelle procédure à suivre pour l’approbation de chaque projet de Recommandation conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT‑R 1‑5. Elle peut soumettre le projet de Recommandation soit à l'Assemblée des radiocommunications suivante, soit aux Etats Membres, par voie de consultation; la Commission d'études peut aussi décider d'utiliser la procédure PAAS, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5.

## 3 Contributions

Les contributions pour donner suite aux travaux de la Commission d'études 3 seront traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-5 et publiées à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/ITU-R/go/r07-SG03-c/fr>. **La date limite de réception des contributions est le jeudi 20 octobre à 16 heures UTC**. Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT‑R 1‑5, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:

[rsg3@itu.int](mailto:rsg3@itu.int)

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice‑Présidents de la Commission d'études 3 dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://run.as/itu.int/avfrbh> (CE 3)

En accord avec son Président, la Commission d'études 3 prendra pour sa réunion à venir de nouvelles mesures pour travailler dans un environnement entièrement électronique. **La réunion se déroulera donc sans document papier** (aucune copie papier des documents ne sera distribuée). Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Des imprimantes sont mises à la disposition des délégués qui souhaitent imprimer des documents, au cybercafé, au deuxième sous-sol de la Tour et aux premier et deuxième étages du bâtiment Montbrillant. De plus, le Service d'assistance informatique ([helpdesk@itu.int](mailto:helpdesk@itu.int)) a préparé un certain nombre d'ordinateurs portables pour les personnes qui n'en ont pas.

# 4 Interprétation

Etant donné que la réunion est prévue avec interprétation, veuillez noter que celle-ci ne sera assurée qu'à la demande des Etats Membres. Les demandes d'interprétation doivent être envoyées à l'adresse [rsg3@itu.int](mailto:rsg3@itu.int) au moins un mois avant le début de la réunion, c'est à dire le 27 septembre 2011 au plus tard. Il est indispensable que ce délai soit respecté pour que le secrétariat puisse prendre les dispositions nécessaires.

# 5 Participation/Demande de visa

L'enregistrement des délégués/participants pour la réunion s'effectuera en ligne sur le site web de l'UIT-R. Il a été demandé à chacun des Etats Membres, Membres de Secteur, Associés et établissements universitaires de l’UIT-R de désigner un coordonnateur qui sera chargé du traitement de toutes les demandes d'enregistrement relevant de son administration/organisation. Les personnes souhaitant assister à la réunion devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour toutes les activités des Commissions d'études, pour l'organisation qu'elles représentent. La liste des coordonnateurs désignés est disponible sur la page web Informations destinées aux Membres de l’UIT-R et inscription des délégués à l'adresse:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/delegate-reg-info/fr>.

Le Bureau d'enregistrement des délégués ouvrira à 8 h 30 le premier jour de la réunion, à l'entrée   
du bâtiment Montbrillant. Vous voudrez bien noter que chaque délégué/participant devra présenter le formulaire de confirmation de l'enregistrement qui lui a été envoyé à son adresse de courrier électronique ainsi qu'une pièce d'identité avec photo pour pouvoir recevoir un badge.

En ce qui concerne les réservations d'hôtel, pour les réunions tenues à Genève, veuillez consulter l'adresse: <http://www.itu.int/travel/index.html>.

François Rancy

Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexes**: 2

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l’UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications

– Etablissements universitaires de l'UIT‑R

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1  
  
Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 3   
des radiocommunications

(Genève, 27-28 octobre 2011, à 9 h 30)

**1** Ouverture de la réunion

**2** Adoption de l'ordre du jour

**3** Résultats de la réunion du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR)   
intéressant la Commission d'études 3

**4** Examen des documents des Groupes de travail

**4.1** Groupe de travail 3J

**4.2** Groupe de travail 3K

**4.3** Groupe de travail 3L

**4.4** Groupe de travail 3M

**5** Examen d'autres contributions(s'il y a lieu)

**6** Etat d'avancement des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Voeux, Résolutions et Décisions

**7** Préparation de l'Assemblée des radiocommunications (AR-12)

**8** Liaison avec d'autres groupes

**9** Examen des programmes de travail futurs et d'un calendrier provisoire des réunions

**10** Divers

B. ARBESSER-RASTBURG  
 Président de la Commission d'études 3

Annexe 2  
  
Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M qui se tiendront immédiatement avant la réunion de la Commission d'études 3   
et pour lesquels des projets de Recommandation   
seront éventuellement élaborés

Groupe de travail 3J

– Correction de forme de la Recommandation UIT-R P.526-11 – Correction et l'établissement du texte précédent ([Annexe 1 du Document 3J/151](http://www.itu.int/md/R07-WP3J-C-0151/en))

– Proposition de révision de la Recommandation UIT-R P.526-11 – Suppression des discontinuités dans les équations (18) à (18d) ([Annexe 2 du Document 3J/151](http://www.itu.int/md/R07-WP3J-C-0151/en))

– Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.676-8 – Affaiblissement dû aux gaz de l'atmosphère ([Annexe 3 du Document 3J/151](http://www.itu.int/md/R07-WP3J-C-0151/en))

– Document de travail en vue d'une révision de la Recommandation UIT-R P.676-8 – Affaiblissement dû aux gaz de l'atmosphère (Tableau 1 et Figures 1 et 2 révisés) ([Annexe 4 du Document 3J/151](http://www.itu.int/md/R07-WP3J-C-0151/en))

– Document de travail en vue d'une révision de la Recommandation UIT-R P.676-8 – Affaiblissement dû aux gaz de l'atmosphère (propositions de modification du § 2.2.2.1) ([Annexe 5 du Document 3J/151](http://www.itu.int/md/R07-WP3J-C-0151/en))

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.833-6 – Affaiblissement dû à la végétation ([Annexe 6 du Document 3J/151](http://www.itu.int/md/R07-WP3J-C-0151/en))

– Document de travail en vue d'une révision de la Recommandation UIT-R P.833-6 – Affaiblissement dû à la végétation ([Annexe 7 du Document 3J/151](http://www.itu.int/md/R07-WP3J-C-0151/en))

– Document de travail en vue d'une révision de la Recommandation UIT-R P.835-4 – Atmosphères de référence normalisées ([Annexe 8 du Document 3J/151](http://www.itu.int/md/R07-WP3J-C-0151/en))

– Document de travail en vue d'une révision de la Recommandation UIT-R P.453-9 – Indice de réfraction radioélectrique: formule et données de réfractivité   
([Annexe 9 du Document 3J/151](http://www.itu.int/md/R07-WP3J-C-0151/en))

Groupe de travail 3K

– Avant- projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1812   
([Annexe 1 du Document 3K/116](http://www.itu.int/md/R07-WP3K-C-0116/en))

– Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1812 ([Annexe 2 du Document 3K/116](http://www.itu.int/md/R07-WP3K-C-0116/en))

– Informations en vue d'une future révision de la Recommandation UIT-R P.1812 –Données radiométéorologiques et propagation par la couche sporadique E  
([Annexe 3 du Document 3K/116](http://www.itu.int/md/R07-WP3K-C-0116/en))

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1411-5 – Données de propagation et méthodes de prévision pour la planification des systèmes de radiocommunication à courte portée destinés à fonctionner à l'intérieur des bâtiments et de réseaux locaux hertziens dans la gamme de fréquences comprise entre 300 MHz et 100 GHz   
([Annexe 5 du Document 3K/116](http://www.itu.int/md/R07-WP3K-C-0116/en))

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1816 – Prévision des profils temporels et spatiaux pour les services mobiles terrestres utilisant les bandes d'ondes décimétriques et centimétriques ([Annexe 6 du Document 3K/116](http://www.itu.int/md/R07-WP3K-C-0116/en))

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1238-6 – Données de propagation et méthodes de prévision pour la planification des systèmes de radiocommunication et de réseaux locaux hertziens destinés à fonctionner à l'intérieur des bâtiments à des fréquences comprises entre 900 MHz et 100 GHz ([Annexe 7 du Document 3K/116](http://www.itu.int/md/R07-WP3K-C-0116/en))

– Projet de modification de la Recommandation UIT-R P.1410   
([Annexe 8 du Document 3K/116](http://www.itu.int/md/R07-WP3K-C-0116/en))

Groupe de travail 3L

– Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.832-2 ([Annexe 1 du Document 3L/80](http://www.itu.int/md/R07-WP3L-C-0080/en))

– Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.533-10 ([Annexe 2 du Document 3L/80](http://www.itu.int/md/R07-WP3L-C-0080/en))

– Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.684-5 ([Annexe 3 du Document 3L/80](http://www.itu.int/md/R07-WP3L-C-0080/en))

**Groupe de travail 3M**

– Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1817 – Données de propagation nécessaires pour la conception des liaisons optiques de Terre en espace libre   
([Annexe 1 du Document 3M/174](http://www.itu.int/md/R07-WP3M-C-0174/en))

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.617-1 – Techniques de prévision de la propagation et données de propagation nécessaires pour la conception des faisceaux hertziens transhorizon ([Annexe 2 du Document 3M/174](http://www.itu.int/md/R07-WP3M-C-0174/en))

– Document de travail en vue d'un projet de révision de la Recommandation UIT-R P.530‑13 – Fréquence d'interruption (OI) ([Annexe 3 du Document 3M/174](http://www.itu.int/md/R07-WP3M-C-0174/en))

– Document de travail en vue d'un projet de révision de la Recommandation UIT-R P.530‑13 – Données de propagation et méthodes de prévision nécessaires pour la conception des faisceaux hertziens à visibilité directe de Terre   
([Annexe 4 du Document 3M/174](http://www.itu.int/md/R07-WP3M-C-0174/en))

– Document de travail en vue d'un projet de révision de la Recommandation UIT-R P.530‑13 – Modification des méthodes de prévision de l'affaiblissement dû aux précipitations sur les trajets de Terre ([Annexe 5 du Document 3M/174](http://www.itu.int/md/R07-WP3M-C-0174/en))

– Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R P.[WRPM] – Modèle de propagation sur une large gamme de fréquences ([Annexe 6 du Document 3M/174](http://www.itu.int/md/R07-WP3M-C-0174/en))

– Avancement des questions se rapportant au développement de la Recommandation UIT-R P.452-14 ([Annexe 8 du Document 3M/174](http://www.itu.int/md/R07-WP3M-C-0174/en))

– Document de travail en vue d'un projet de révision de la Recommandation UIT-R P.618-10   
([Annexe 10 du Document 3M/174](http://www.itu.int/md/R07-WP3M-C-0174/en))

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.618-10 – Données de propagation et méthodes de prévision nécessaires pour la conception de systèmes de télécommunication de Terre-espace ([Annexe 11 du Document 3M/174](http://www.itu.int/md/R07-WP3M-C-0174/en))

– Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.681 – Modèles de génération de séries chronologiques bande étroite pour un seul satellite, plusieurs satellites, ou une configuration MIMO ([Annexe 13 du Document 3M/174](http://www.itu.int/md/R07-WP3M-C-0174/en))

– Document de travail en vue d'un projet de révision de la Recommandation UIT-R P.682-2 – Modèles de propagation par trajets multiples pour les aéronefs pendant les phases d'approche et d'atterrissage ([Annexe 14 du Document 3M/174](http://www.itu.int/md/R07-WP3M-C-0174/en))

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_